

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 545 Vœu relatif à la politique municipale sur le secteur des jeux d'argent et de hasard à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'ouverture en avril 2018 d'un club de jeux dans le 8^{ème} arrondissement de Paris dénommé le « *Paris Elysées Club* » ;

Considérant le projet d'ouverture en décembre d'un club de jeux dénommé « *Impérial Club* » au 13, place de Vénétie dans le 13^{ème} arrondissement de Paris ;

Considérant les projets d'ouverture de deux autres clubs de jeux en 2019 dans Paris ;

Considérant les nombreuses affaires liées au banditisme des anciens cercles de jeux parisiens, dont 14 des 15 cercles ont fermé leurs portes en raison de fraudes et d'affaires criminelles au fil des ans ;

Considérant les inquiétudes légitimes des riverains du futur club du 13^{ème} arrondissement déjà confrontés à des difficultés particulières et qui ne voudraient pas voir s'ajouter des problèmes d'insécurité ou d'addiction aux jeux d'argent liés à ce club ;

Considérant que l'addiction aux jeux d'argent est une pathologie au même titre que l'addiction à l'alcool ou à des substances illicites et que par conséquent il demande une vraie politique publique de prévention et de prise en charge de l'addiction aux jeux d'argent, encore trop insuffisante aujourd'hui ;

Considérant l'évolution de la loi qui permet depuis janvier 2018 l'expérimentation pendant 3 ans de nouvelles salles de jeux, sous forme de « clubs de jeux » avec le statut de société commerciale avec des commissaires aux comptes garantissant davantage de transparence que les anciens cercles de jeux qui étaient des associations de la loi de 1901 ;

Considérant que la loi prévoit également que ces nouveaux clubs de jeux renforcent la prévention contre l'addiction et la lutte contre le blanchiment d'argent ;

Considérant que Paris est la seule capitale européenne à ne pas disposer de casinos sur son territoire ;

Considérant que d'autres clubs sont amenés à ouvrir dans la capitale et qu'il semble essentiel d'anticiper ces ouvertures, dans un climat de dialogue avec l'ensemble des acteurs et des riverains, pour ne pas connaître à nouveau la situation du 13^{ème} arrondissement ;

Considérant également que l'ouverture des clubs de jeux peut être un moyen de lutter contre la prolifération du jeu clandestin ;

Considérant enfin que le secteur des jeux d'argent et de hasard comporte de nombreux enjeux sur la fiscalité, l'attractivité touristique et l'emploi mais aussi en termes d'impératifs sociaux par la nécessité de préserver les publics vulnérables de l'addiction, il paraît nécessaire que la municipalité travaille à une position claire et trouve des solutions pour que les ouvertures de ces clubs de jeux autorisés par la loi se déroulent dans un climat apaisé et serein pour tous ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RGCI,

Émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris prenne attache avec les porteurs de projet de futurs clubs de jeux à Paris pour anticiper les ouvertures et ainsi ouvrir le dialogue avec les mairies d'arrondissements et les riverains, et faire le lien avec le Ministère de l'Intérieur qui délivre les autorisations ;
- Que la Ville de Paris demande au Ministère de l'Intérieur qu'un bilan soit adressé au Conseil de Paris et aux élus des arrondissements concernés au moins six mois avant la fin de la période test et que ces derniers soient consultés lors de la prise de décision du renouvellement ou non des autorisations ;
- Que la Ville de Paris, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, se dote d'une véritable politique concernant la réglementation des salles de jeux d'argent et de hasard à Paris, et plus particulièrement d'une carte des lieux propices ou non.